

MESSAGE DE MONCEF BEY AU MARECHAL PETAIN (2 Août 1942)

(Extrait du « Livre Blanc Tunisien : Des Evènements qui amenèrent la Déposition, la Déportation et l'Exil de son Altesse Sidi Mohamed Moncef Pacha Bey »)

- « 1° L'institution d'un « Conseil consultatif de législation où l'élément tunisien serait dignement et largement représenté » ;
- « 2° L'accession des Tunisiens à tous les emplois publics auxquels peuvent les préparer leurs aptitudes, leurs capacités et leur parfaite connaissance de leur pays » ;
- « 3° L'égalité de traitements et salaires entre Français et Tunisiens » ;
- « 4° L'amélioration de la situation des fonctionnaires tunisiens » ;
- « 5° La lutte efficace contre la misère grandissante, le vagabondage et le chômage » ;
- « 6° Le renvoi à la fin de la guerre de tous travaux et de toutes entreprises ne présentant pas un caractère d'extrême urgence » ;
- « 7° La représentation des diverses corporations et corps de métiers au sien de tous les comités économiques par des délégués librement choisis par les artisans eux-mêmes » ;
- « 8° La répartition équitable des matières premières entre tous les artisans, sans distinction de races, ni privilèges pour les uns au détriment des autres » ;
- « 9° La participation des Tunisiens au contrôle des recettes et des dépenses budgétaires » ;
- « 10° La refonte de l'Administration centrale et la réorganisation dans le cadre tunisien » ;
- « 11° Le retour des contrôleurs civils à leur statut initial, leur rôle devant se borner à leur mission de contrôle » ;
- « 12° L'abrogation du décret de 1898 sur les terres Habous et suppression de toutes entraves à l'acquisition de la propriété rurale par les Tunisiens » ;
- « 13° La participation réelle et dans une proportion équitable de la population tunisienne à la vie communale » ;
- « 14° L'instruction obligatoire pour tous les Tunisiens avec enseignement de la langue arabe dans tous les établissements scolaires » ;
- « 15° Le rétablissement de la compétence naturelle des juridictions tunisiennes » ;
- « 16° L'expropriation au profit de l'Etat de toutes les grandes entreprises présentant un intérêt général (électricité, gaz, transports, ect... ».

Ces « doléances » si modérées, présentées en termes dignes et mesurés, demeurent sans lendemain, l'appel à « La France protectrice et amie de l'Islam » reste sans écho et dix longues semaines s'écoulent sans que Vichy ou son représentant condescendent même à répondre.